

Rapport annuel

—

2020



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Justice de paix de la Glâne JPGlâne

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Justice de paix de la Glâne pour l'année 2020.

Romont, le 22.01.2021

Marc Butty

Sonia Franz

Juge de paix

Greffière

Rapport sur l'activité 2020

1.1 Justice de paix de la Glâne

1.1.1 Composition et locaux

1.1.1.1 Composition de la Justice de paix (Juges, y compris les juges-asseesseurs)

Juges professionnels (au 31.12.2020)

Nom/prénom	Fonction	EPT
Butty Marc	Juge de paix	
Total équivalents plein-temps EPT		1

Juges-asseesseurs à titre accessoire (au 31.12.2020)

Nom/prénom	Nom/prénom
Bürgi Claude-Alain	Morand-Delabays Marguerite
Carrel Alexis	Reynaud Laetitia
Castella Jean-Blaise	Robyr Jaques Mélanie
Codourey Claudine	Sansonnens Bernard
Girard Jean-François	

1.1.1.2 Composition du Greffe et du secrétariat

Équivalents plein temps au 31.12.2020	EPT
Total EPT des collaborateurs avec formation juridique	1.4
Total EPT des collaborateurs sans formation juridique	2

Madame Isabelle Vonlanthen, 58 ans, de Neyruz, a été engagée au 01.10.2020 pour une période de 9 mois en CDD en remplacement de l'une de nos secrétaires, absente pour maladie (grossesse difficile) et congé maternité. Nos souhaits de bienvenue l'accompagnent.

1.1.1.3 Locaux

Rue des Moines 58, 1680 Romont

Plutôt spacieux et adéquats, nos locaux n'ont qu'un seul inconvénient, celui d'être sur deux étages.

La Justice de paix dispose de la salle du Tribunal un jour fixe par semaine, soit le lundi, pour ses séances plénières.

Dans le même bâtiment se trouvent le greffe du Tribunal, l'Office des poursuites, le Registre foncier et la Gendarmerie ; proximité qui facilite grandement les contacts et l'échange d'informations entre les différents services.

1.1.2 Activité juridictionnelle (charge de travail globale, rapports avec les autorités et les avocats etc.)

Au 31 décembre 2020, la Justice de paix de la Glâne comptait :

490 dossiers d'adultes ;

275 mandats ou curatelles d'enfants (tutelles de mineurs, curatelles éducatives, en paternité et/ou alimentaires, et de surveillance des relations personnelles), sans compter les naissances hors mariage.

Dans le courant de l'année 2020, 56 dossiers de placements à des fins d'assistance (PAFA) ont été ouverts par la Justice de paix de la Glâne, la plupart prononcés en urgence par des médecins (6 pour l'autorité), avec à la clé 10 prolongations judiciaires et 2 libérations ordonnées par l'APEA.

De la compétence du seul juge de paix, les successions demeurent un poste important, malgré les modifications législatives apportées en ce domaine, il y a maintenant 5 ans, avec plus de 200 actes et décisions rendues en 2020 : inventaires conservatoires et fiscaux, ouvertures de testament, répudiations, certificats d'héritiers, administrations d'office et bénéfices d'inventaire.

A fin 2020, le nombre d'affaires pendantes était de 922, contre 812 l'année précédente, soit une augmentation de plus de 10 % (+ 110), pour près de 1200 décisions prises. Toutes ne débouchent toutefois pas sur l'ouverture formelle et à moyen-long terme d'un dossier, dont le nombre reste plus ou moins constant (de l'ordre de 660).

Cette année 2020 a bien entendu été marquée, comme pour tous, par la pandémie du Covid 19 et les différentes mesures prises : annulation et report de séances, lors de la première vague, fermeture provisoire des guichets, travail en équipe réduite puis télétravail, congés parentaux, traitement des affaires et règlement des cas par conférences téléphoniques, circulation et délégation (décisions d'urgence). L'instruction n'a pris que peu de retard, grâce à l'engagement et au travail de tous. Seul le processus de contrôle et vérification des comptes a été entièrement bloqué, durant les deux premiers mois, nos assesseurs ayant été tenus à l'écart. Les successions ont été traitées comme d'ordinaire, à l'exception des ouvertures de testament, qui ont certes toutes eu lieu, mais avec le notaire seul (hors présence de la famille). Par contre, le nombre de décès a fortement augmenté en cette année particulièrement difficile pour nos aînés, avec les 3 EMS de notre district touchés : 270 environ contre 160 l'année précédente !

Autorité de proximité, nous avons toujours été atteignables, nos horaires n'ayant jamais été modifiés. Au final, c'est surtout la surcharge administrative et quotidienne qui a pesé : communications multiples, rapports et échanges d'informations (nouvelles règles et procédures, mesures sanitaires et de protection, gestion du personnel et effectifs, équipement des salles, télécommunication et informatique, etc.).

L'inspection annuelle de la Justice de paix de la Glâne a été faite cette année (07.10.20) par le Tribunal cantonal. Rien de spécial n'a été constaté, ni signalé, si ce n'est une perturbation toute générale du fonctionnement et de l'organisation de l'unité, du fait de problèmes de personnel (cette année uniquement) et de la crise sanitaire, ainsi qu'une complexification constante des affaires et du travail important que représentent tant le contrôle des comptes (en moyenne 450 décisions par année) que le traitement des anciens dossiers en déshérence (une cinquantaine, pour un montant de près de CHF 270'000.00).

1.1.3 Formation

Du fait de la pandémie et des mesures de confinement, peu de formations ont été maintenues et donc suivies par les collaboratrices et collaborateurs de la justice de paix cette année. De même l'activité au sein des différents groupes de travail, mis sur pieds (Tribuna V3, Conférence des juges de paix) a été fortement ralentie. Seules les greffières et le juge de paix ont pu suivre, en début d'année, des formations, l'une dans le domaine des successions (en janvier) et l'autre en matière de protection de l'enfant et de l'adulte (en février), toutes deux à Fribourg (UNIFR). Comme activités externes, outre les commissions cantonales et de district, auxquelles il participe usuellement (Commission administrative du service officiel intercommunal des curatelles de la Glâne, Commission du Barreau et Point Rencontre Fribourg), le Juge de paix a tout juste pu participer aux 10 ans de l'antenne glânoise de REPER à Romont, partenaire efficace et de terrain, dans le domaine de la jeunesse, et de donner une conférence sur la thématique du mandat pour cause d'incapacité.

1.1.4 Divers et remarques finales (proposition de modification législatives, informatiques etc.)

La digitalisation de la Justice se poursuit, avec la mise à disposition cette année de nouveaux équipements : ordinateurs portables, accès VPN (à domicile) et périphériques supplémentaires (Microsoft Teams avec casques et caméras). Nous avons également vécu une migration informatique, avec l'introduction d'un nouveau système, Citrix, en remplacement de l'ancien Terminal server.

Même si la charge de travail augmente chaque année, il convient de souligner, une fois encore, l'engagement et la flexibilité de l'ensemble des collaborateurs/trices (personnel et assesseurs) et la bonne ambiance régnant au sein de la Justice de paix de la Glâne, bien que quelque peu mise à mal cette année par la situation sanitaire et le climat ambiant. Que tous en soient ici remerciés !

Mais notre autorité, dont les effectifs sont limités et la charge de travail augmente d'année en année, avec son rôle à la fois juridique et social, fonctionne depuis quelques années déjà à flux tendu, d'où le besoin d'obtenir impérativement des moyens supplémentaires, comme nous l'a clairement fait comprendre cette année de crise et l'a d'ailleurs souligné le Conseil de la magistrature dans son rapport du 15 septembre dernier.